



Confédération Construction
Construction, énergie & environnement



BMP PMC
Belgische Bouwmaterialen Producenten
Producteurs Belges de Matériaux de Construction

Communiqué de presse
Bruxelles
22 mai 2019

Contact presse
Sven Nouten – Responsable presse
T 02 545 56 10 • M 0477 23 80 74
sven.nouten@confederationconstruction.be

La Confédération Construction et la Fédération des Producteurs belges de Matériaux de construction veulent une norme d'investissement de 5 %

Accroître substantiellement l'investissement public, soutenir l'investissement des ménages dans la construction et/ou la rénovation de logements et procéder à des ajustements majeurs sur le marché du travail. Telles sont les trois grandes priorités définies dans un mémorandum commun avec lequel la Confédération Construction et la Fédération des Producteurs belges de Matériaux de construction (PMC) ont approché les différents partis politiques ces derniers mois. « Nous ne pouvons remporter la lutte contre le changement climatique sans un parc de logements et de bâtiments économes en énergie. Cela vaut bien entendu aussi pour les bâtiments publics. Il faut donc que les pouvoirs publics adoptent une norme d'investissement annuelle de 5 %. Or, elle est actuellement de 2,3 % », expliquent Robert de Mûelenaere, Administrateur délégué de la Confédération Construction, et Philippe Callewaert, Secrétaire général de la PMC.

La Belgique investit actuellement 2,3 % du PIB. Sachant que la moyenne européenne est de 3 %, le taux d'investissement est faible dans notre pays. Les pouvoirs publics ont en outre sous-investi pendant des années, ce qui rend une opération de rattrapage d'autant plus nécessaire. C'est pourquoi la Confédération Construction et la PMC demandent au prochain gouvernement fédéral d'opter résolument pour une norme d'investissement ambitieuse de 5 %. Il deviendra ainsi enfin possible de s'attaquer aux nombreuses infrastructures obsolètes, des routes aux transports publics en passant par les bâtiments. Les infrastructures et les bâtiments publics doivent en effet correspondre aux ambitions économiques et sociales du pays. Le pacte national d'investissement proposé en septembre 2018 peut constituer un premier pas dans cette direction, mais il exige avant tout une traduction concrète des paroles en actes.

La relance des investissements publics est également nécessaire pour concrétiser la transformation énergétique de toutes sortes de bâtiments publics. Nombre de bâtiments publics sont à l'heure actuelle encore trop énergivores et génèrent trop d'émissions. Il s'agit d'un domaine dans lequel des gains substantiels à court terme peuvent être réalisés, qui sont également nécessaires dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Pour ces mêmes raisons, les deux organisations considèrent également comme une priorité absolue de soutenir les investissements des ménages lorsque les familles construisent et/ou rénovent une maison. L'une des mesures primordiales dans ce contexte est l'élargissement du taux de TVA réduit de 6% pour la démolition-reconstruction. Ce taux ne s'applique pour l'instant que dans 32 zones urbaines, mais il devrait être étendu à l'ensemble du pays. « La plupart des partis en conviennent et avancent des propositions concrètes. Il faut intervenir rapidement dans la fiscalité du logement », poursuivent MM. de Mûelenaere et Callewaert. Dans le même ordre d'idées, la Confédération Construction et la PMC réclament des avantages fiscaux supplémentaires pour les travaux économiseurs d'énergie ou favorables à l'environnement. Il est également nécessaire de réduire la pression fiscale sur l'immobilier, qui est actuellement l'une des plus élevées d'Europe, et d'encourager les investissements locatifs.

Enfin, les deux organisations réclament aussi une relance claire du marché du travail. Il faut éliminer l'inadéquation entre chercheurs d'emploi et employeurs à la recherche de personnel. Beaucoup de postes vacants dans le secteur de la construction exigent à l'heure actuelle peu ou pas de qualifications et d'expérience, et pourtant le flux entrant est extrêmement faible. « De nombreuses entreprises de construction ont profité de la Journée Chantiers Ouverts de dimanche dernier pour mettre en avant leurs offres d'emploi. La pénurie actuelle de main-d'œuvre dans notre secteur est réellement sans précédent », commente Robert de Mûelenaere, Administrateur délégué de la Confédération Construction. Le renforcement de l'activation et le développement de l'alternance forment donc deux des grandes priorités de la Confédération Construction et de la PMC.

La Confédération Construction défend les intérêts de plus de 15.000 entreprises du secteur de la construction (indépendants, PME et grandes entreprises) actives dans tous les segments de la construction. Elle est présente au niveau local, régional, national et européen. La Confédération est à l'initiative de grands événements tels que le Forum Construction et la Journée Chantiers Ouverts.

La fédération des Producteurs de Matériaux de Construction (PMC) est une organisation coupole qui regroupe la plupart des secteurs de matériaux de construction. Elle représente plus de 600 producteurs dans les trois Régions, parmi lesquels près de 2/3 sont des PME. Ces entreprises emploient ensemble plus de 30.000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires de près de 11 milliards d'euros, dont près de 60 % par l'exportation.

